

Conditions de réservation et règlement

Camping municipal – 56190 LE GUERNO



Réservation :

La réservation ne sera effective qu'après :

- accord du camping
- retour du contrat dûment rempli, signé et daté, ainsi que le règlement intérieur et conditions de location
- versement de 25% du montant à la réservation

Le solde de la location sera versé à l'arrivée

Les réservations sont nominatives et non cessibles.

En cas de retard d'arrivée, le camping doit être averti. La non-présentation le jour prévu est considérée comme une annulation du contrat. De ce fait, la location ou l'emplacement devient disponible dès le lendemain.

Les arrivées ont lieu de 16h à 19h, les départs avant 10h.

Annulation de la location :

Le remboursement de l'acompte ne pourra être réalisé que sur présentation d'un justificatif médical.

Caution :

- 300 € pour le matériel, ménage, respect du règlement intérieur
- 20 € pour la carte d'accès au camping

Les cautions vous seront restituées dans un délai de 10 jours, sous déduction des détériorations constatées ou des ustensiles ou matériel manquant, et si votre locatif est prêt à être reloué immédiatement (nettoyage effectué).

Animaux :

- Leur présence est facturée.
- Ils doivent avoir leur carnet de vaccination à jour.
- Ils ne doivent jamais être laissés en liberté, ni seuls dans camping ou chalets.

Chaque locataire est tenu de respecter le règlement intérieur du camping.

Nous ne pourrions être en aucun cas tenu responsable des pertes d'objets personnels, vols, blessures ou dommages survenant aux vacanciers ou à leurs biens pendant le séjour.

L'accès au camping est réservé à notre seule clientèle.

La barrière s'ouvre à l'aide d'un badge remis à votre arrivée.

La vitesse à l'intérieur du camping est limitée à 5 km/h